

**Département de Saône-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA CLAYETTE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026/46**

**Séance du 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026		<b>Présents</b> :BERDAGUE Patrick, BENMERIDJA Marie Claude, BIZOUERNE Louis, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, PONCIN Thierry, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	17	
Nombre de suffrages exprimés :	17	
Votes Pour :	17	<b>Procurations</b> :
Votes blancs	0	<b>Excusé</b> : BONNETAIN Maël
Abstentions :	0	<b>Absent</b> : FAUCHON Baptiste

Le secrétariat a été assuré par : Caroline PASQUIER

**Objet : Vote du Compte Financier Unique du budget principal et affectation définitive des résultats**

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur COLLANGES en sa qualité de conseiller municipal le plus âgé.

D2026/96



Monsieur COLLANGES, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal, dressés par Monsieur Grégory VAIZAND, Maire et Madame Françoise LOPEZ, comptable de la collectivité

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	1 923 474,92 €
recettes	2 081 498,14 €
total	<b>158 023,22 €</b>

INVESTISSEMENT	
dépenses	563 420,61 €
recettes	169 754,19 €
total	<b>-393 666,42 €</b>

Restes à réaliser 2025	
dépenses	<b>548 098,81 €</b>
recettes	<b>802 304,00 €</b>
solde	<b>254 205,19 €</b>

Reports 2024 sur 2025	
excédent reporté section fonctionnement	<b>982 771,89 €</b>
excédent reporté section investissement	<b>87 168,24 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur Grégory VAIZAND, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur COLLANGES invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**-APPROUVE** le compte financier unique du budget principal.

**-APPROUVE** l'affectation définitive des résultats comme suit :

RESULTATS 2025	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A – Résultat de l'exercice	<b>158 023,22 €</b>
B – Résultat antérieur reporté	<b>982 771,89 €</b>
<b>C – RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 140 795,11 €</b>
D – Solde d'exécution d'investissement	<b>-306 498,18 €</b>
E- Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	<b>254 205,19 €</b>
Besoin de financement (avec RAR) 2026	<b>52 292,99 €</b>
AFFECTATION	
affectation en investissement R 1068	<b>52 292,99 €</b>
report en fonctionnement R 002	<b>1 088 502,12 €</b>
D001	<b>306 498,18 €</b>

-CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

21/05/2026

Publié sur le site internet le 21/5/26

Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, G. VAIZAND




Le/La secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 071-217101336-20260518-D202646-DE